

**Séance régulière du conseil d'établissement  
de l'école Horizon-du-Lac  
tenue le 15 janvier 2025 au local du service de garde à 18h30**

MEMBRES	TITRE	PRÉSENT	ABSENT
Mme Élysa Auger	Parent	x	
Mme Catherine Meloche	Parent	x	
Mme Laurie Bélanger	Parent	x	
Mme Andrée-Anne Sylvain	Parent	x	
Mme Julie Leblanc	Parent	x	
Mme Jossy Lapointe	Parent	x	
M. David Gagnon	Parent substitut	x	
Mme Marie Vyboh-Poirier	Enseignante		x
Mme Valérie Marquette	Enseignante		x
Mme Annie Bédard	Enseignante	x	
Mme Brigitte St-Onge	Personnel de soutien	x	
Mme Audrey Archambault	Personnel de soutien	x	
Mme Isabelle Guindon	Service de garde		x
Mme Edith Moisan	Directrice adjointe	x	
Mme Janie Dugal	Directrice	x	

PUBLIC/ Autre :

**1. Mot de bienvenue**

Madame Lapointe ouvre la séance du Conseil d'établissement et constate qu'il y a quorum. Il est 18h29.

**2. Question du public**

Aucun public n'est présent.

**3. Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2024**

Mme Lapointe présente sommairement le procès-verbal, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable. Il est proposé par Mme Leblanc et secondée par Mme Auger, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024.

**Adopté**

**Résolution n° CE 24-25-007**

#### **4. Adoption de l'ordre du jour du 15 janvier 2025**

Mme Lapointe fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Bédard et secondée par Mme Sylvain, D'ADOPTER l'ordre de jour tel que présenté.

**Adopté**

**Résolution n° CE 24-25-008**

#### **5. Calendrier scolaire 2026**

Mme Dugal présente les propositions du calendrier scolaire 2025-2026. Les membres sont invités à répondre à la consultation du calendrier scolaire – secteurs jeunes 2025-2026. Ceux-ci optent pour le choix 2 concernant les semaines du congé des Fêtes, soit du 22 décembre au 2 janvier. Quant à la 9e journée pédagogique fixe, ils optent pour le jour après la date limite de publication officielle du bulletin qui est le 20 novembre. L'information est acheminée à la Direction du service de l'organisation scolaire séance tenante.

#### **6. Budget révisé**

Mme Dugal présente le budget révisé 2024-2025.

#### **7. Reddition de compte des mesures dédiées et protégées**

Mme Dugal explique et présente les différentes allocations ministérielles des mesures dédiées et protégées versées à l'école. Il est proposé par Mme Bédard et secondée par Mme Meloche, D'ADOPTER la reddition de compte des mesures dédiées et protégées.

**Adopté**

**Résolution n° CE 24-25-009**

#### **8. Planification des sorties**

ATTENDU l'article 3 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et l'article 4 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas aux activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, comprenant les frais de transport, et aux activités se déroulant avec la participation d'une personne qui ne fait partie du personnel du centre de services scolaire et s'apparentant aux activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excède pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur d'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 87 de la LIP ont été élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école, conformément à l'article 89 de la LIP;

ATTENDU que les contributions financières proposées respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être facturées aux parents, conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 75.0.1 de la LIP, le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les présentes contributions, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

Il est proposé par Mme Sylvain et secondée par Mme Bélanger, D'APPROUVER la programmation des activités éducatives proposée par la direction de l'école et D'APPROUVER les contributions financières pour les activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, comprenant les frais de transport. Toutefois, les membres demandent que l'école s'assure qu'aucun élève ne sera pénalisé pour des raisons financières.

**Approuvé**

**Résolution n° CE 24-25-010**

## **9. Profils 6e année**

Mme Dugal informe les membres sur la démarche qui permettra à l'équipe des enseignants ainsi que les parents de se prononcer sur le choix des profils 6e année.

## **10. Suivi de comité de parents s'il y lieu**

Mme Auger informe que les membres du comité de parents ont souligné des bons coups lors de la dernière assemblée. Il y a eu également la consultation sur le calendrier scolaire 2025-2026. Elle mentionne aussi deux formations (Instruction publique et protecteur de l'élève) reçues ainsi que la nouvelle facturation des services de garde qui a suscité beaucoup de questionnements chez les parents.

## **11. Informations diverses**

- **Infos de la direction**

Mme Moisan mentionne que le retour du congé des Fêtes se passe bien. Les élèves et le personnel sont reposés et heureux de se retrouver.

- **Infos des enseignants**

Mme Bédard souligne le beau travail fait par les élèves de 1ère année. Leur pièce de théâtre présentée en décembre a été un beau succès. Elle mentionne également que les élèves du préscolaire apprécient beaucoup les activités de conscience phonologique et qu'ils sont très réceptifs. Enfin, plusieurs activités sur le thème de l'hiver se vivent au préscolaire.

- **Infos SDG et du personnel de soutien**

Mme Archambault mentionne que tout se déroule bien au SDG. Mme St-Onge nomme que les élèves utilisent de plus en plus les mots de politesse depuis le début janvier. Cela s'entend dans l'école et nous permet d'entrer en contact avec des élèves qui sont habituellement discrets. Beau mois de la politesse ! Elle mentionne également que les ateliers Vers le pacifique se déroulent bien au préscolaire et qu'ils sont terminés en 5e année. Des ateliers sur la cyberintimidation seront également donnés à l'aide de la plateforme Moozoom.

## **12. Prochaine rencontre prévue 26 février 2025**

## **13. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Lapointe, DE LEVER la séance à 19h42.

La présidente  
Jossy Lapointe

La directrice  
Janie Dugal

La secrétaire  
Edith Moisan